SE RENDRE À L'ÉCOLE EN SÉCURITÉ

L'organisme de participation des parents (OPP) de l'école Barthélemy-Vimont et de l'Annexe de Parc - Extension vous invite à la prudence dans vos déplacements à pied, à vélo et en automobile, particulièrement dans la zone scolaire. Voici quelques rappels du code de la sécurité routière pour nous permettre de nous y rendre en sécurité.

Vous devez immobiliser votre véhicule à la vue du panneau "ARRÊT" sur un autobus scolaire. Infraction : 200$ plus frais et 9 points d'inaptitude

Familiarisez votre enfant avec les zones de danger :

- Chaque enfant doit savoir où sont les ZONES DE DANGER autour d'un autobus scolaire.
- Les enfants ne doivent jamais entrer dans les ZONES DE DANGER sans la permission de la personne qui conduit l'autobus.
- Un enfant qui peut toucher l'autobus scolaire en est trop près.
- Une bonne règle à retenir par les enfants est de faire 10 pas de géant à partir de l'autobus pour sortir de la ZONE DE DANGER, surtout devant l'autobus.
- Les enfants qui sont proches d'un autobus scolaire doivent s'assurer que la personne qui le conduit les voit.
- Les enfants ne doivent jamais jouer à côté d'un autobus scolaire, devant ou derrière celui-ci.
- Les enfants qui descendent de l'autobus scolaire doivent entrer directement à l'intérieur de la cour d'école.

L'enfant qui doit traverser la rue doit savoir comment le faire en toute sécurité. Il doit traverser aux endroits prévus et de préférence où se trouve le brigadier.

À l'intérieur de la zone scolaire du quartier, la limite de vitesse est de 30km/h. Infraction à 70km/h : 350$ plus frais et 6 points d'inaptitude.

La priorité aux piétons. Vous devez immobiliser votre véhicule dès qu'un piéton s'engage sur la traverse. Infraction : 100$ plus frais

Il est interdit d'immobiliser son véhicule dans cette zone, même pour faire descendre un enfant d'un véhicule.
Infraction : 30$ plus frais.

Planifiez votre route avec le corridor scolaire. Les corridors scolaires sont des rues désignées où plusieurs élèves convergent vers une école. On peut les reconnaître à l'aide d'une nouvelle signalisation généralement de couleur jaune fluorescent. De forme rectangulaire ou ovale, les panonceaux sont jumelés aux plaques d'identification des rues et installés tout le long du corridor scolaire. Il est le passage le plus sécuritaire pour se rendre à l'école.

Veillez particulièrement à :

- Respecter les limites de 30 km/h;
- Vous arrêter aux panneaux d'ARRÊT et aux feux rouges;
- Vous arrêter aux signaux d'un autobus scolaire;
- Obéir aux directives des brigadiers scolaires.
- Utiliser les zones de débarcadère pour les élèves.
- Ne jamais utiliser les ruelles menant à l'école comme voie pour traverser la rue. Utilisez le service du brigadier scolaire, afin de vous y rendre en tout sécurité.

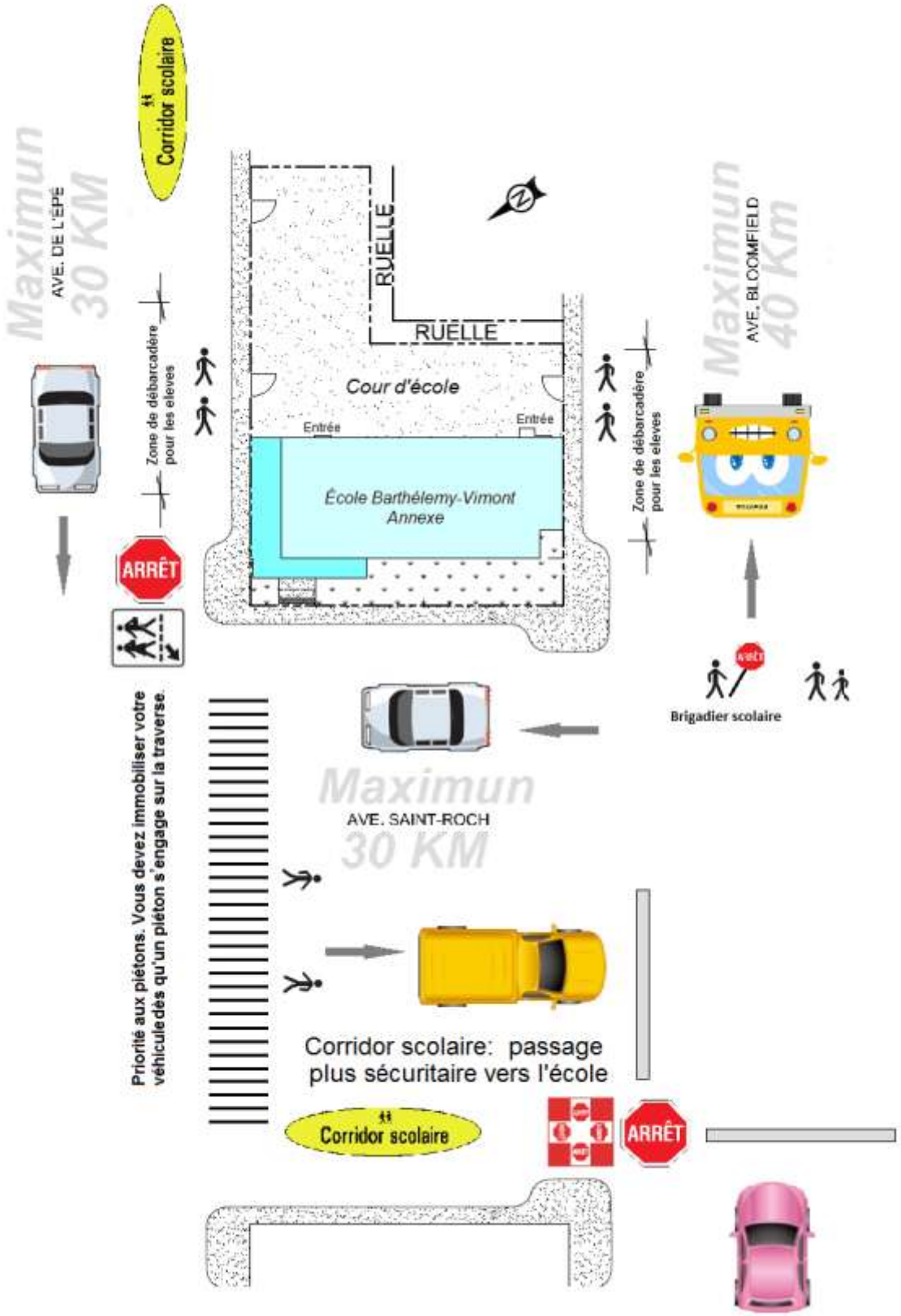
Corridor scolaire
Maximun
30 KM
AVE. DE L'ÉPÉE
RUELLE
RUELLE
Cour d'école
Entrée
Entrée
École Barthélemy-Vimont
Annexe
Zone de débarcadère pour les eleves
Zone de débarcadère pour les eleves
Maximun
40 Km
AVE. BLOOMFIELD
ARRÊT
Brigadier scolaire
Maximun
AVE. SAINT-ROCH
30 KM
Priorité aux piétons. Vous devez immobiliser votre véhicule dès qu'un piéton s'engage sur la traverse.
Corridor scolaire: passage
plus sécuritaire vers l'école
Corridor scolaire
ARRÊT